



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

OTAN

Question écrite n° 6623

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la demande d'adhésion de la Géorgie à l'OTAN. Il souhaite connaître la position de la France sur cette demande, ainsi que les mesures qu'il juge nécessaires pour que cette demande puisse aboutir.

Texte de la réponse

La Géorgie est membre du partenariat pour la paix de l'OTAN depuis sa création en 1994. C'est un important contributeur à la force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan, avec plus de 1500 personnels actuellement sur place. Le pays a vocation à devenir membre de l'Alliance comme l'ont réaffirmé les sommets de Budapest, Strasbourg-Kehl, Lisbonne et Chicago. Elle doit pour cela respecter les critères connus de tous : être capable d'en assumer les lourdes responsabilités, d'apporter une contribution réelle à la sécurité des Alliés et de partager leurs valeurs. L'élargissement de l'OTAN doit également contribuer à la stabilité et la sécurité européennes. La France soutient le processus de rapprochement entre l'OTAN et la Géorgie, qui passe par la pleine utilisation par la Géorgie de l'outil que représentent les programmes nationaux annuels. L'évaluation des derniers programmes montre ainsi une dynamique d'ensemble positive. Par ailleurs, comme le soulignait le communiqué final du sommet de Chicago, les réformes en matière de démocratie et d'Etat de droit doivent être poursuivies dans le cadre du processus d'adhésion à l'OTAN. Le communiqué évoque en particulier l'attention que porteront les Alliés à la tenue d'élections libres, régulières et inclusives en 2012 et en 2013 en Géorgie. A cet égard, l'alternance et le bon déroulement des élections législatives du 1er octobre 2012 constituent des signes encourageants sur la voie de l'adhésion à l'OTAN.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6623

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5412

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7731